

Le mot du maire

Chers amis,

Alors que nous venons de commencer l'année 2024 c'est avec un très grand plaisir que je m'adresse à vous pour vous présenter au nom de toute l'équipe municipale et du personnel communal, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Ce début d'année est aussi pour nous l'occasion de remercier et de féliciter l'engagement citoyen de tous ceux, qui de près ou de loin participent activement à la vie de notre commune. Je pense tout spécialement au Foyer Rural et à ses multiples activités, mais aussi à notre compagnie théâtrale « l'Oghma », à notre club de rugby « Los Papas » ou encore aux chasseurs.

Avec cette nouvelle année, nous réitérons notre engagement à vous servir avec détermination et enthousiasme, nous nous efforcerons, malgré les contraintes financières, à poursuivre nos actions pour améliorer la qualité de vie de chacun et pour faire de notre commune, un lieu où il fait bon vivre.

Restons solidaires et accueillons cette nouvelle année, « Année d'Élections Européennes », « Année Olympique », avec courage et optimisme.

Que 2024 soit pour vous tous une année de réussite, de réalisation, de joie et d'amour.

*Que 2024, soit une Très belle
année pour tous.*

J. Dumy



Sommaire

Pourquoi ?.....	3
Ecole.....	3
Adressage	3
Raccordement fibre optique.....	4
Arbres en bordure du domaine public.....	4
Le débroussaillage	4
Actualités du SMD3.....	5
Actualités de notre Communauté de Communes	6
PLUi	7
France Services.....	8
Nouvelles entreprises sur la commune	9
Nouvelles activités	9
Les comptes de la commune en 2023	10
Travaux à la mairie et à l'école	12
Travaux de voirie 2023.....	13
Tilleul de la mairie.....	13
Fête du village	14
Cérémonie du 11 novembre.....	14
Marchés gourmands.....	15
Repas des anciens	15
Le Foyer Rural	16
La Compagnie Oghma.....	20
Le Club de Rugby « Los Papas »	21
La Résidence séniors de Montignac	22
Etat civil	23
Services publics de la commune.....	24

Les dates à retenir : Calendrier 2024

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 L	1 J	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 M	3 S	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 J	4 D	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 S	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 D	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 L	8 J	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 V	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 M	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 J	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 S	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 L	15 J	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 M	17 S	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 J	18 D	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 S	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 D	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 L	22 J	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 M	24 S	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 J	25 D	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 S	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 D	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 L	29 J	29 V	29 L	29 M	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 S	30 M	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 M	31 D	31 D	31 D	31 V	31 M	31 M	31 S	31 L	31 J	31 M	31 M

POURQUOI ?

Nous continuons à soutenir nos agriculteurs, et nous remettrons les panneaux à l'endroit quand nous arrêterons « de marcher sur la Tête » !



ECOLE

Modalités d'inscription pour la rentrée 2024/2025 :

L'instruction est **obligatoire** dès 3 ans, ce qui correspond à l'âge d'accueil des enfants en petite section de maternelle. Sous certaines conditions, les enfants âgés de 2 ans au jour de la rentrée peuvent également être admis à l'école.

Pour inscrire votre enfant à l'école, rendez-vous à la mairie d'AUBAS (pour une inscription en maternelle) ou à la mairie d'AURIAC (pour une inscription en primaire), avec les documents suivants :

- le livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- les cartes d'identité des deux parents
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge.

La mairie délivre ensuite un certificat d'inscription à **la directrice de l'école qui prendra contact avec vous** pour organiser une réunion de pré-rentrée dans le courant du mois de juin.

C'est Madame le Maire qui procède à l'inscription et la directrice qui effectue l'admission. **L'inscription doit être faite du mois de mars au mois de juin précédant la rentrée scolaire.**

ADRESSAGE

Notre commune a procédé il y a maintenant plus de trois ans, à la dénomination et à la numérotation de toutes les voies. A la suite de cette opération, les adresses postales de tous les habitants ont changé.

Il vous revient de diffuser votre nouvelle adresse à vos correspondants. Pour cela, La Poste met à votre disposition des cartes de communication d'adresse. Elles sont gratuites et ne nécessitent pas d'affranchissement. N'hésitez pas à en demander à votre facteur et à les utiliser.

Pour rappel : Votre adresse doit être libellée ainsi (exemple avec l'adresse de la Mairie) :

Identité du destinataire	}	Mairie
N° et Nom de la voie		175 route de Thenon
Lieu-dit « éventuellement »		Le bourg
Code Postal et Commune		24290 AURIAC-DU-PERIGORD

RACCORDEMENT FIBRE OPTIQUE

La fibre est maintenant accessible à tous sur l'ensemble de la commune. Pour celles et ceux qui ne seraient pas encore raccordés et qui souhaiteraient le faire, il vous suffit de contacter l'opérateur de votre choix (ORANGE, SFR, FREE, BOUYGUES, etc.).

Nous vous rappelons que le raccordement, contrairement à ce que disent certains prestataires est gratuit, sauf s'il y a des travaux particuliers à faire, hors réseaux publics.

ARBRES EN BORDURE DU DOMAINE PUBLIC

Les arbres, branches, racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires.

De nombreuses chutes d'arbres ou de branches se produisent régulièrement sur les routes communales, heureusement jusqu'à présent sans causer de dégât matériel ou corporel.

Néanmoins, l'attention des propriétaires à ce sujet est essentielle, car tout accident, qui serait engendré par la chute d'un arbre ou d'une branche sur un chemin ou une voie communale, engagerait entièrement et exclusivement la responsabilité de son propriétaire.

Pour cette raison, nous demandons à chacun, de veiller à ce que les arbres situés en bordure de voie ne présentent aucun danger pour autrui.

LE DEBROUSSAILLEMENT

Le débroussaillage : Non seulement c'est **un devoir**, mais c'est aussi **une obligation !**

Qu'est-ce que le débroussaillage ?

→ Une obligation légale

Définition :

Le débroussaillage consiste à diminuer l'intensité et à limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, d'une part, en garantissant une **rupture de la continuité du couvert végétal** et, d'autre part, en procédant à **l'élagage** des sujets maintenus ainsi qu'à **l'élimination des rémanents** de coupes.
(Art. L 321-5-3 du Code forestier).

Il s'agit donc de couper les plantes herbacées, les arbustes, élaguer les branches basses et éliminer les végétaux ainsi coupés (déchetterie, ...).

Pourquoi débroussailler ?

→ Pour se protéger

Le débroussaillage autour des bâtiments a pour objectifs de limiter la propagation du feu, de diminuer son intensité et de faciliter la lutte :

- en créant une zone moins conductrice entre la forêt et les habitations,
- en favorisant la discontinuité du feuillage entre les arbres, et entre le sous-bois et le branchage des arbres,
- en facilitant la circulation des véhicules de sapeurs-pompiers entre les habitations et la forêt.

ACTUALITES DU SMD3

La tarification de la Redevance Incitative (RI)

Comme vous l'avez constaté l'année dernière, la taxe d'ordures ménagères comptabilisée habituellement sur la taxe foncière a bien été supprimée et remplacée par une facturation directe du SMD3. L'encaissement se fait néanmoins par le biais du Trésor Public.

Pour 2024, une augmentation de 5% de la redevance incitative versus 2023 a été décidée par le SMD3. Pour rappel, le montant de la redevance prend en compte deux éléments :

Un abonnement annuel
+
un forfait correspondant au nombre de personnes constituant le foyer

Pour le paiement des factures, il est possible de demander au SMD3 un échelonnement en 3 fois. Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à vous rapprocher du SMD3 qui assurera la transmission des informations de paiement vous concernant, auprès du Trésor Public.

Bon à savoir :

- Pour les personnes ayant des difficultés physiques pour ouvrir la borne de collecte, il devrait être installé en 2024 devant la trappe, une marche pour atteindre plus facilement l'ouverture de la borne.
- En fonction du nombre d'ouvertures réellement effectuées sur l'année, le SMD3 peut, en cas de dépassement, vous adresser une facture complémentaire.
- Le SMD3 s'est engagé à ne pas facturer les sacs noirs des déchets organiques humains (couches, déchets médicaux, etc.) sur justificatif médical pour l'année 2023. Si vous êtes concerné par ce type de déchets, n'hésitez pas à contacter le SMD3.
- Si vous n'avez pas réussi à ouvrir la borne après le passage de votre badge et que le boîtier a quand même décompté un passage, le SMD3 s'engage sur votre bonne foi, à ne pas le comptabiliser. Pour cela vous devez les contacter.
- Vous pouvez visualiser votre nombre de passages (point de dépôt, date et heure) en consultant directement votre compte sur : <https://smd3.fr>

Comment contacter le SMD3 :

- Par téléphone au 09.71.00.84.24 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30.
- Accueil physique au siège du SMD3 : « La Rampinsolle » 24660 Coulounieix-Chamiers du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h sauf le vendredi à 16h.
- Par mail à l'adresse suivant : service.usagers@smd3.fr

Compostage :

Pour réduire au maximum le volume de vos ordures ménagères, et diminuer ainsi votre nombre de dépôts de sacs noirs dans les bornes de collecte, il est nécessaire de composter au maximum.

Le SMD3 propose à la vente des composteurs et organise régulièrement des ateliers et conseils sur le compostage.

N'hésitez pas à vous rapprocher du SMD3 pour plus de renseignements à ce sujet.

**RÉDUISONS NOS DÉCHETS
grâce au compostage !**

Plus de 35% des déchets présents dans nos sacs noirs se compostent :

- restes de repas,
- épluchures,
- papers souillés,
- fleurs coupées...

300 L
30,24 €*
* bio seau offert

600 L
45,36 €*
* bio seau offert

Informations et réservations :
Service usagers du SMD3
09 71 00 84 24 / service.usagers@smd3.fr

* Prix indiqués en TTC applicables au 1er janvier 2024 tenant compte de la participation financière du SMD3.

ACTUALITES DE NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

LES LIGNES DE FORCE DU BUDGET 2023 : MAITRISE DES DEPENSES, GARANTIES DE LA QUALITE DE VIE

Les élus communautaires ont adopté pour l'année 2023, un budget équilibré qui tenait compte de la situation de crise actuelle et qui démontrait la volonté de continuer à investir et à fournir des services qui irriguent l'ensemble du territoire, dans l'intérêt des habitants, des entreprises et des communes. Il reflète le projet politique de l'intercommunalité et traduit ses ambitions. Il a fait l'objet d'un travail d'optimisation des dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, afin de poursuivre les projets tout en préservant la santé financière de la collectivité.

En termes d'objectifs, ce budget se caractérise par les principes suivants à destination des trois publics :

- Les entreprises : un investissement élevé pour renforcer l'attractivité du territoire,
- Les habitants : développement des services à la population et maintien de la qualité du service public,
- Les communes : soutien aux communes membres de la Communauté de Communes.

Ainsi en termes de gestion, la maîtrise des charges générales et des dépenses de personnel, le maintien du niveau d'endettement démontrent que la Communauté de Communes s'est efforcée de garantir la qualité des services publics pour ses habitants, tout en favorisant le développement et en pérennisant une situation financière solide et durable. Il faut d'ailleurs souligner que la fiscalité a été maîtrisée ce qui a évité, pour l'année 2023, toute évolution des taux.

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

Après l'installation en 2022 de l'entreprise TRS et de ses 100 emplois, l'année 2023 a vu se concrétiser l'implantation d'une société de logistique qui va amener 80 emplois supplémentaires. Cette réalisation a été rendue possible grâce à la volonté des élus communautaires qui, en 2022, ont validé l'acquisition d'un peu plus de 7 ha à l'extrémité de la zone des Fauries à Terrasson. 4 ha ont été vendus au porteur de projet « Mondial Relay » et 3 ha sont encore disponibles.

LE SERVICE D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

C'est la Communauté de Communes qui instruit les autorisations d'urbanisme pour le compte des communes.

Petits rappels en cas de projet de construction ou de modification d'une construction :

Tout projet de construction dont la surface est supérieure à 5 m² doit faire l'objet d'une demande auprès de la mairie où se situe le projet.

Pour un projet compris entre 5 m² et moins de 20 m², la demande doit faire l'objet d'une déclaration préalable.

Pour les projets de plus de 20 m², il est obligatoire de déposer un permis de construire.



Lors du dépôt d'un permis de construire par une entreprise, ou d'une Société Civile Immobilière, le recours à un architecte est obligatoire.



Si votre projet se situe dans un périmètre de protection des monuments historiques, tout projet de construction, quelle que soit sa superficie, de modification ou de démolition doit faire l'objet d'une demande.

Pour obtenir des conseils sur la conception architecturale, patrimoniale et technique des projets et futurs aménagements situés dans un périmètre de protection des monuments historiques, il est possible de prendre rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France, qui organise une permanence chaque mois, au siège de la Communauté de Communes, à l'adresse suivante : 58 avenue Jean Jaurès à TERRASSON.

La prise de rendez-vous s'effectue auprès de Mme Sonia GODOUR du service urbanisme au 05.53.50.96.10.

Pour info : Dates des prochaines permanences :

Lundi 26/02/2024 matin	Lundi 22/04/2024 matin
Lundi 25/03/2024 matin	Lundi 27/05/2024 matin
Lundi 24/06/2024 matin	

Pour déposer vos demandes d'urbanisme, deux solutions vous sont proposées :

- Dépôt direct à la Mairie sous format papier,
- Dépôt par internet de manière dématérialisée obligatoirement à partir de la plateforme de dépôt suivante : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>

PLUI

TRANSFORMATION DES BATIMENTS EXISTANTS ET DEFENSE INCENDIE

Transformation des bâtiments existants :

Notre patrimoine rural, caractérisé par les granges périgourdines, pigeonniers, séchoir à noix ou à tabac, est un des atouts de notre territoire et de nos paysages. Nous pouvons hélas remarquer lors de nos visites au sein de nos villages, que certains de ces bâtiments ne sont aujourd'hui plus utilisés, vacants et peu entretenus, avec un risque de les voir disparaître.

Si vous êtes propriétaire de ce genre de bâtiments et que vous envisagez à l'avenir de les transformer en gîtes, habitats ou chambres d'hôtes, il est nécessaire que vous en informiez rapidement la Commune ou la Communauté de Communes afin que cela soit éventuellement possible le moment venu.

Cette démarche est d'autant plus importante, que cela pourrait pallier la suppression de m² constructibles sur la commune au moment du passage au PLUi.

Défense incendie :

Lors du passage au PLUi, le maintien ou le classement des terrains en zone constructible va être extrêmement limité, voir quasiment impossible, d'autant que nous sommes confrontés à un véritable problème en matière d'installation de nouveaux points de défense incendie, élément obligatoire pour permettre toutes nouvelles constructions.



**Aucun terrain ne sera classé en zone constructible
s'il n'y a pas une bâche ou un poteau incendie à moins de 400m.**



Les bâches incendie peuvent être installées sur des terrains communaux ou sur des terrains privés mis à la disposition de la commune par le propriétaire, pour l'intérêt général.

Notre commune ne disposant d'aucun terrain pour installer de telles bâches, nous sommes donc à la recherche d'emplacements privés, permettant de répondre à ce problème de sécurité générale.

Tout propriétaire disposant d'un terrain susceptible de pouvoir accueillir une bâche incendie (soit environ 200 m²), est prié de prendre contact avec la mairie, pour étudier la faisabilité d'une telle installation et nous aidera ainsi à couvrir au maximum le territoire.

Malgré les difficultés que nous rencontrons pour l'installation de ces bâches, nous avons néanmoins réussi à implanter un nouveau point de défense incendie à proximité du stade, grâce à la gentillesse et la générosité de Mr et Mme Jeanneau. Ces derniers ont accepté de passer une convention avec la commune, pour permettre aux pompiers en cas de besoin dans ce secteur, de pomper directement dans leur étang.

Nous les en remercions très chaleureusement !

Cet accord nécessite néanmoins la réalisation d'un petit aménagement (à la charge de la commune) et sera réalisé prochainement.



FRANCE SERVICES

Rappel : Les agents des Espaces France Services sont à votre disposition pour trouver des solutions à vos demandes dans de nombreux domaines :

- Démarches administratives auprès d'organismes partenaires (CPAM, CAF, Mission Locale, Centre des impôts, etc.)
- Création d'une adresse e-mail, impression de documents, scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs, etc.

France Services Thenon : Tel. 05.53.35.09.96

Mail : csi.thenon@wanadoo.fr

France Services Montignac : Tel. 05.53.51.79.90

Mail : france-services.montignac@cc-vh.fr

France Services itinérant : Tel. 06.76.90.28.36

Mail : franceservices@ccthpn.fr

Planning des prochaines permanences du bus France Services itinérant :

12.02.2024		13.02.2024		14.02.2024		15.02.2024		16.02.2024				
BARS	09h15 - 10h45	Ste ORSE	09h15 - 10h40	PAZAYAC	COUBJOURS	09h10 - 10h45	Marché LE LARDIN	PEYRIGNAC				
CONDAT	11h15 - 12h45	LIMEYRAT	11h00 - 12h45	8h45 - 10h45	BADEFOLS D'ANS	11h00 - 12h45						
LA BACHELLERIE	13h30 - 16h00	GABILLOU	13h30 - 15h45			CHATRES	13h30 - 16h00	08h45 - 12h30	13h15 - 16h00			
19.02.2024		20.02.2024		21.02.2024		22.02.2024		23.02.2024				
Ste TRIE	09h15 - 11h00	MONTAGNAC	09h30 - 11h00	GRANGES D'ANS	LA FEUILLADE	EHPAD La Roche Libère	Marché LE LARDIN	LA CASSAGNE				
TEILLOTS	11h15 - 12h45	AJAT	11h15 - 12h45	09h00 - 10h45								
BEAUREGARD	13h45 - 16h00	AZERAT	13h30 - 16h00			08h45 - 11h45	13h45 - 16h00	08h45 - 12h30	13h15 - 16h00			
26.02.2024		27.02.2024		28.02.2024		29.02.2024		01.03.2024				
BADEFOLS D'ANS	09h00 - 10h45	TOURTOIRAC	09h15 - 10h45	FOSSEMAGNE	BOISSEUILH	09h15 - 10h45	Marché LE LARDIN	LA DORNAC				
BEAUREGARD	11h00 - 12h45	TEMPLE LAGUYON	11h00 - 12h45	09h15 - 10h45	NAILHAC	11h00 - 12h45						
VILLAC	13h30 - 16h00	GRANGES D'ANS	13h30 - 16h00			LA CHAPELLE St. J.	13h30 - 15h45	08h45 - 12h30	13h30 - 16h00			
04.03.2024		05.03.2024		06.03.2024		07.03.2024		08.03.2024				
FOSSEMAGNE	09h15 - 10h45	Ste EULALIE D'ANS	09h20 - 10h45	CHÂTRES	Fermeture exceptionnelle		Marché LE LARDIN	LES COTEAUX PERIGOURDINS				
AURIAC du P.	11h00 - 12h30	HOURGNAC	11h00 - 12h30	09h00 - 10h45								
AZERAT	13h30 - 16h00	St RABIER	13h30 - 16h00								08h45 - 12h30	13h30 - 16h00
11.03.2024		12.03.2024		13.03.2024		14.03.2024		15.03.2024				
BARS	09h15 - 10h45	Ste ORSE	09h15 - 10h40	PAZAYAC	COUBJOURS	09h10 - 10h45	Marché LE LARDIN	PEYRIGNAC				
CONDAT	11h15 - 12h45	LIMEYRAT	11h00 - 12h45	8h45 - 10h45	BADEFOLS D'ANS	11h00 - 12h45						
LA BACHELLERIE	13h30 - 16h00	GABILLOU	13h30 - 15h45			CHATRES	13h30 - 16h00	08h45 - 12h30	13h15 - 16h00			
18.03.2024		19.03.2024		20.03.2024		21.03.2024		22.03.2024				
Ste TRIE	09h15 - 11h00	09h15 - 11h00	09h30 - 11h00	GRANGES D'ANS	LA FEUILLADE	EHPAD La Roche Libère	Marché LE LARDIN	LA CASSAGNE				
TEILLOTS	11h15 - 12h45	11h15 - 12h45	11h15 - 12h45	09h00 - 10h45								
BEAUREGARD	13h45 - 16h00	13h45 - 16h00	13h30 - 16h00			08h45 - 11h45	13h45 - 16h00	08h45 - 13h00	13h45 - 16h00			
25.03.2024		26.03.2024		27.03.2024		28.03.2024		29.03.2024				
BADEFOLS D'ANS	09h00 - 10h45	TOURTOIRAC	09h15 - 10h45	FOSSEMAGNE	BOISSEUILH	09h15 - 10h45	Marché LE LARDIN	LA DORNAC				
BEAUREGARD	11h00 - 12h45	TEMPLE LAGUYON	11h00 - 12h45	09h15 - 10h45	NAILHAC	11h00 - 12h45						
VILLAC	13h30 - 16h00	GRANGES D'ANS	13h30 - 16h00			LA CHAPELLE St. J.	13h30 - 15h45	08h45 - 12h30	13h30 - 16h00			

NOUVELLES ENTREPRISES SUR LA COMMUNE

➤ **Entreprise Multi-services en bâtiment Travaux d'intérieurs uniquement**

Monsieur Mickaël PAYEN
38 route de Ségelard
24290 AURIAC-DU-PERIGORD
Tel : 06.31.98.55.99
Mail : mickael.payen4@orange.fr

➤ **Maçonnerie – Taille de pierres**

Monsieur Adrien LESPINASSE
63 impasse des Tilleuls
Lieu-dit Jaillieux
24290 AURIAC-DU-PERIGORD
Tel : 06.89.48.24.41

NOUVELLES ACTIVITES

COURS DE YOGA & PILATES

Tous les mardis de 13h à 14h
dans la salle des fêtes (à l'étage)

Renseignements, inscriptions et tarifs auprès de
Mme Shelley SIMONS au 06.72.01.11.06

*Cours à
Plazac, Fanlac, Montignac
& Auriac du Périgord*



**SUNLIGHT
YOGA
& PILATES**

Professeur certifié de Yoga et de Pilates,
Shelley Simons vous propose un enseignement
professionnel et bienveillant
de ces deux pratiques basées
sur :

- le mouvement,
- le renforcement profond,
- la respiration,
- la relaxation.



WWW.SUNLIGHT-YOGA-PILATES.COM
SHELLEYSIMONS24@GMAIL.COM
06 72 01 11 06

TERRAIN DE PETANQUE



Au printemps dernier, le Foyer Rural a financé la construction d'un terrain de pétanque, implanté à l'ombre, entre le terrain de croquet et le court de tennis !

Un grand merci au Foyer Rural et à nos cantonniers pour cette réalisation.

BOITE A LIVRES

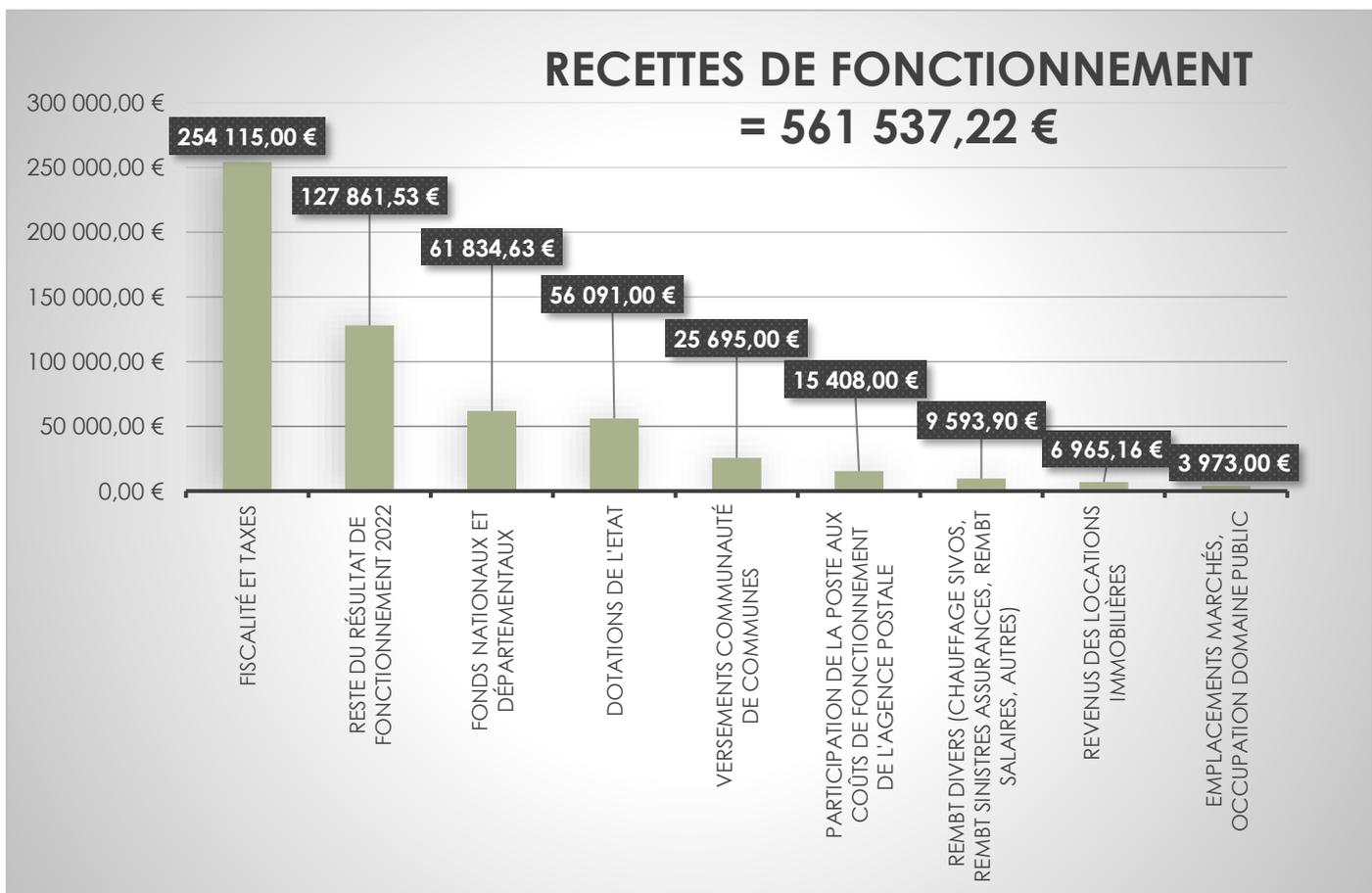
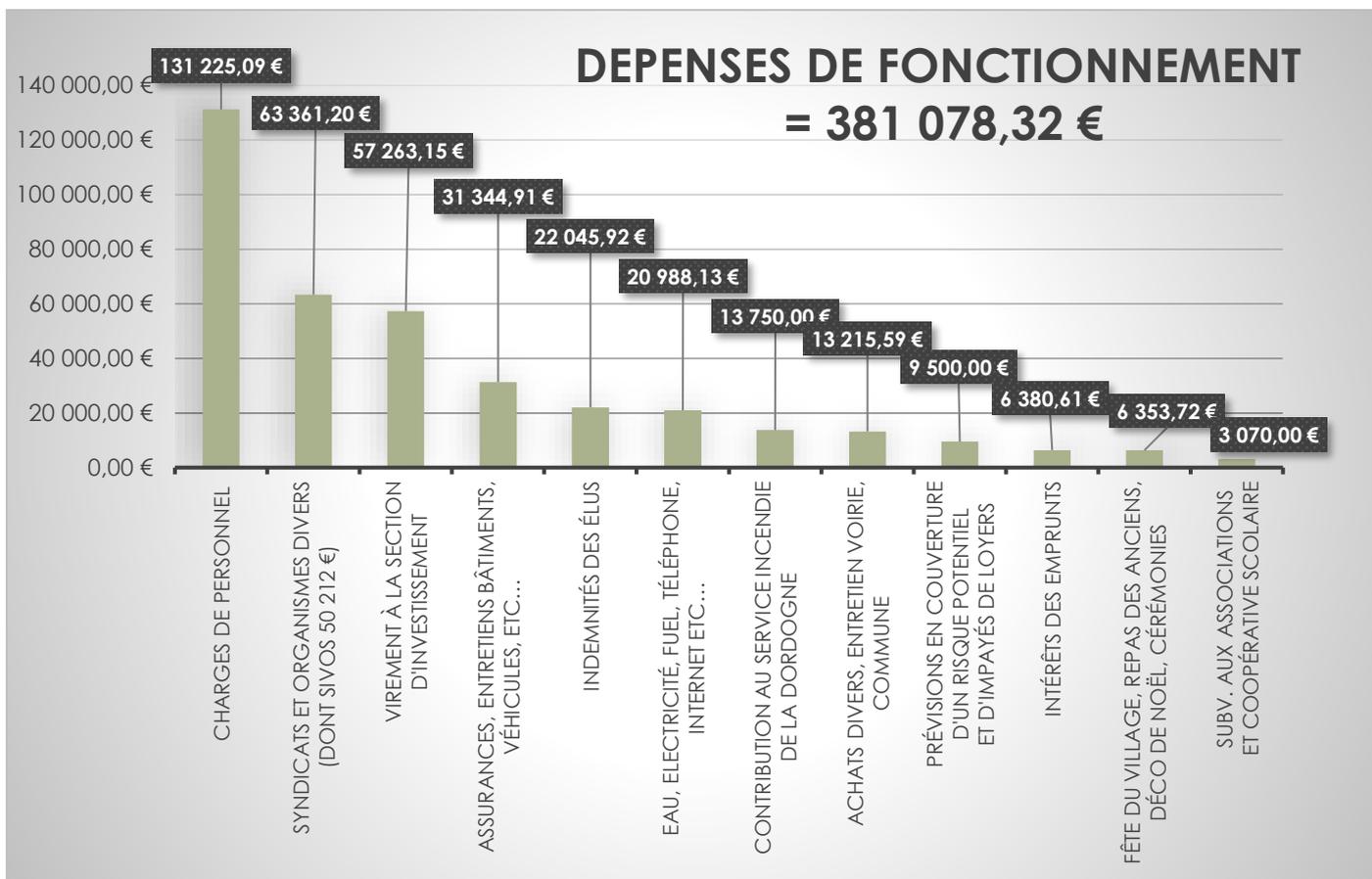
Dernièrement une boîte à livres a été installée en bordure du parking de la salle des fêtes et de l'aire de jeux.

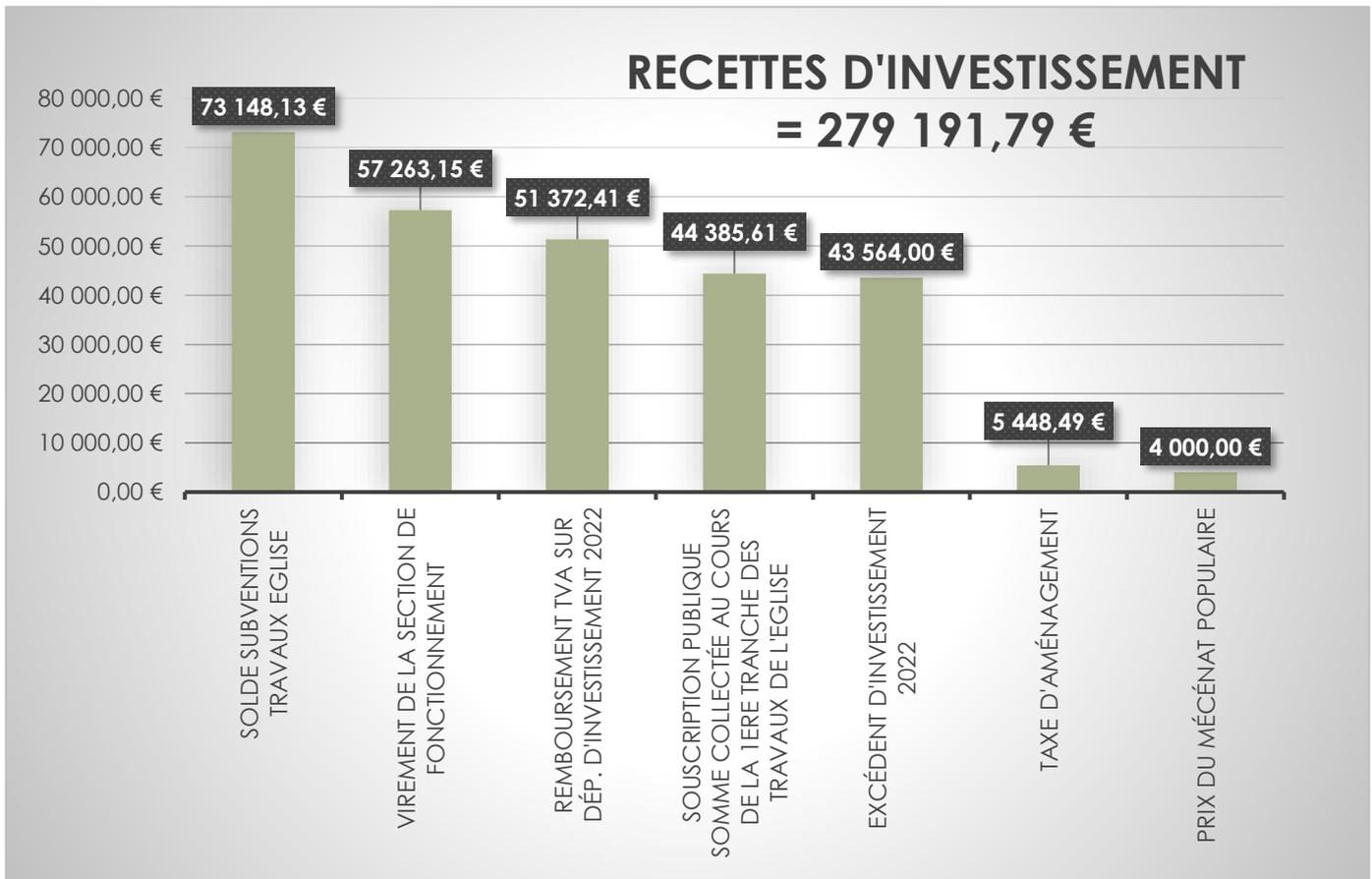
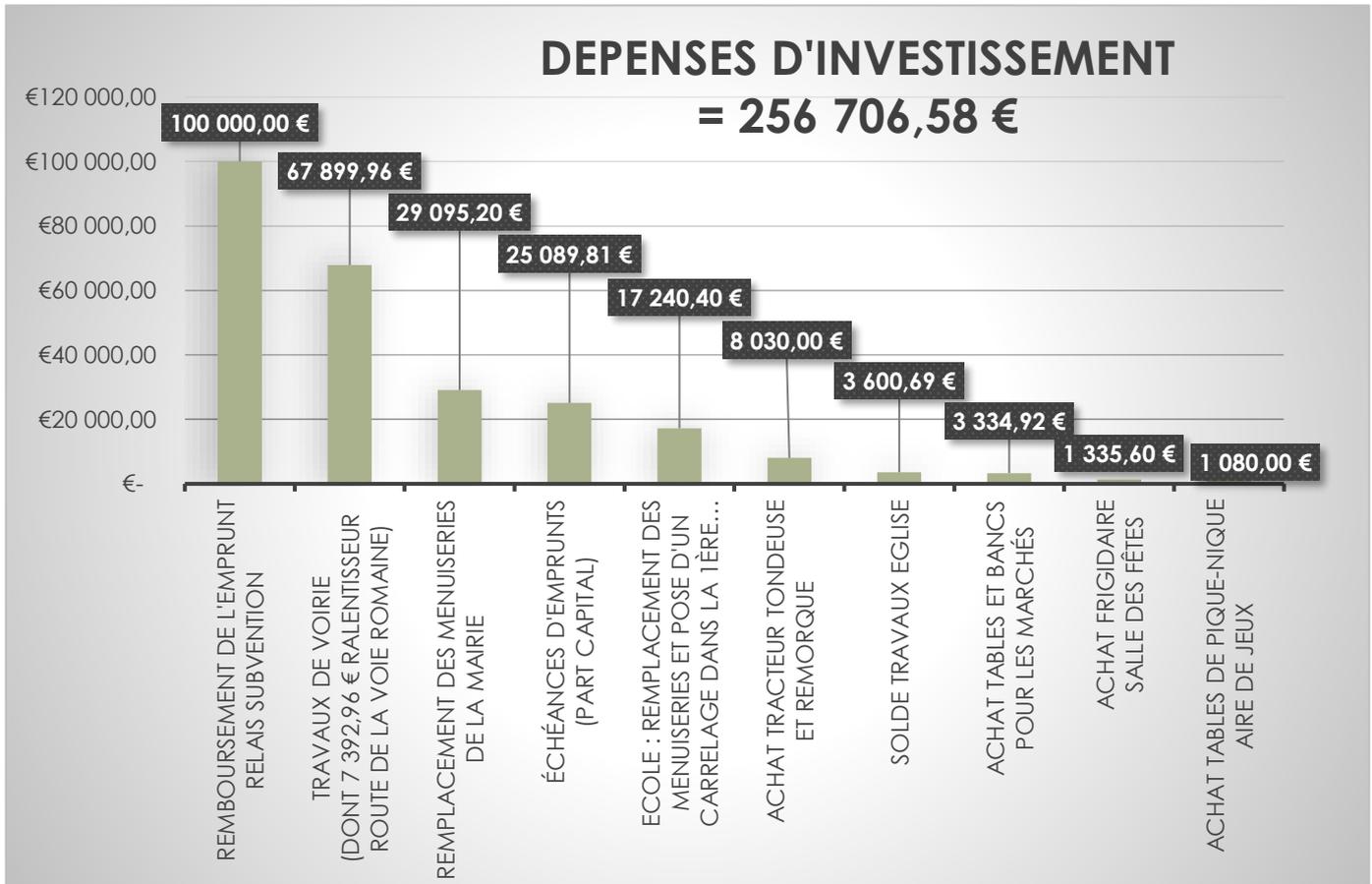
Construite par les cantonniers à partir d'un meuble gentiment offert, le coût des fournitures sera pris en charge par le Lion's Club, qui a généreusement accepté de nous financer.

Il ne vous reste plus qu'à l'utiliser... Sans oublier de continuer à emprunter des livres (toujours gratuitement), dans notre bibliothèque communale située à l'Agence Postale !



LES COMPTES DE LA COMMUNE EN 2023





TRAVAUX A LA MAIRIE ET A L'ECOLE

Dans un souci d'économie d'énergie, nous avons l'été dernier, changé entièrement les menuiseries de la mairie et de l'école, en installant des fenêtres et portes à double-vitrage. Cette opération a un impact très positif sur nos factures de chauffage, qui sont déjà en nette diminution !

Remplacement des menuiseries de la mairie :

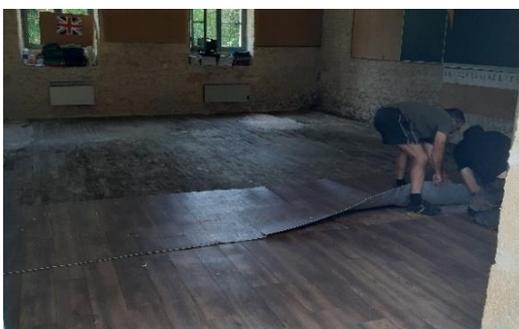


Remplacement des menuiseries de l'école :



Les vacances d'été ont également permis de remplacer le revêtement du sol d'une des classes par un carrelage, solution plus pérenne !

Les cantonniers ont effectué tout le travail préparatoire : enlèvement du revêtement existant et du vieux parquet très endommagé, coulage d'une chappe en béton uniforme pour recevoir le carrelage, qui a été ensuite posé par l'entreprise de Daniel BELINGARD.



Merci à Joël GONTHIER qui est venu aider nos cantonniers à couler la chappe !



TRAVAUX DE VOIRIE 2023

- Réalisation d'un ralentisseur « dos d'âne » sur la route de la Voie Romaine : **7 392.96 € TTC**
- Travaux d'urgence sur la route des Plateaux (affaissement de la chaussée) : **7 329.00 € TTC**
Facture globale d'un montant de 14 658.00 € TTC, partagée avec la commune d'AZERAT car la route est mitoyenne entre nos deux communes.
- Programme de voirie classique : **53 178.00 € TTC**
 - Revêtement général (reprofilage complet de la chaussée) :
 - Route des Plateaux (de la route de Jailliex à la route d'Azerat).
 - Route du Chapial (au niveau du hameau).
 - Impasse de La Boutade (voie adjacente à la route de La Boutade).
 - Route de Fonfaye (de la route départementale jusqu'au hameau).
 - Point à temps (réparations ponctuelles) :
 - Rue de l'Eglise (au départ du chemin des Plantades jusqu'à la route du Moulin).
 - Route de La Boutade (du carrefour route des plateaux vers Porcher jusqu'à Mazerat).
 - Route de La Lande (du carrefour route des plateaux jusqu'au hameau de La Lande).
 - Route de Beaupuy (de la route départementale jusqu'au hameau de Leycheyrie).

Montant total des Travaux de voirie 2023 = 67 899.96 € TTC

TILLEUL DE LA MAIRIE

Les tilleuls nous lâchent à AURIAC !

Après celui de la Place du village, celui de la mairie a malheureusement lui-aussi rendu l'âme !



FETE DU VILLAGE

L'animation musicale proposée lors de la fête du village du 24 juin a rencontré un grand succès et les participants ont l'air de s'être bien amusés !



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Lors de la cérémonie du 11 novembre nous avons eu le plaisir d'être accompagnés par les enfants de l'école. Un grand merci à eux et à leur maître pour leur participation !



MARCHES GOURMANDS



Toujours autant de succès !



REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens a eu lieu le 3 décembre 2023 et les convives se sont encore une fois régalés grâce à notre expert en cuisine : « Patou » !



LE FOYER RURAL



FoyerRural
Auriac du Périgord

**En ce début d'année le Foyer Rural vous présente
tous ses meilleurs vœux pour 2024 !**

>>> C'est aussi l'époque des bilans et des projets !

En 2022/2023, deux compagnies théâtrales sont venues à Auriac présenter pour l'Atelier Théâtre de Périgueux, "Un Coin d'Azur", et pour la compagnie Oghma "Les satires de Boileau".

Plusieurs expositions ont eu lieu tout au long de l'année. Celles des ateliers "Aquarelle", "Art Contemporain" et "Patchwork" mais aussi celle de Mesdames ÉCLAIRCY, TAHON et VALENTIN.

Francine HARRIS nous a présenté également ses photos sur New York City, prises pendant les restrictions de sortie liées au Covid.

Le Vide-grenier, notre stand sur les marchés et la Rand'Auriac ont eu beaucoup de succès.

Merci à tous les bénévoles qui contribuent à leurs réussites : Sylvie, Marinette, Michèle, Laurence, Jocelyne, Cathy, Charlie, Tanguy, Jean-Claude, Raymond, Joël et Éric.

Merci également à vous tous car ce sont les bénéfices réalisés par la buvette et la vente des frites qui nous ont permis :

- D'acheter les jeux pour les enfants installés dans l'aire de jeux derrière la salle des fêtes,
- D'acheter une grande partie des tatamis de la salle de gym à l'étage de la salle des fêtes,
- D'acheter un nouveau filet pour le tennis,
- D'acheter les matériaux qui ont permis aux cantonniers de réaliser le terrain de pétanque,
- De rémunérer les intervenants et les artistes,
- D'offrir, comme tous les ans avec les amicales des Farges et d'Aubas, les cadeaux de Noël des élèves des écoles, un spectacle vivant pour les deux écoles et l'adhésion de celle d'Auriac à la Fédération du sport scolaire de l'école primaire (USEP).

>>> Prochaines animations :

- **Mardi 9 juillet et mardi 20 juillet – 18h à l'école d'Auriac**
Conférence photographique par Francine HARRIS
- **Dimanche 28 juillet toute la journée**
Vide-grenier

>>> Des nouvelles des ateliers :

- L'atelier "Approche et Usage de l'Art Contemporain" change de formule :
Une journée de découverte, le samedi de 10h à 17h, à la place des séances bimensuelles.
Prochaines dates : 6 avril / 1^{er} juin – Inscription : 20€
Renseignements auprès d'Éric SOLÉ 06 83 56 50 96 / ericsole.es@gmail.com

- L'atelier de Géobiologie :

Le club suit son petit bonhomme de chemin en alternant chaque mois :

Une séance en salle à Auriac et une séance sur le terrain.

Le nombre d'adhérents a doublé par rapport à sa première année de fonctionnement. Il arrive aujourd'hui à ses limites d'accueil, pour pouvoir faire un travail construit et sérieux en toute quiétude. C'est la rançon du succès !

Voici quelques photos légendées de leurs activités de terrain :

1 et 2 Plateau du lot, 3 Rocamadour, 4 Tour St Bernard Sarlat, 5 Basilique de Souillac.



- L'atelier Patchwork :

Le Club de Patchwork continue à se réunir chaque vendredi après-midi de 14h à 16h30 à la Mairie.

Toute personne intéressée par cette activité peut venir les rencontrer directement lors de leur séance hebdomadaire.

A noter : Le Club expose chaque année ses réalisations durant plusieurs semaines (aux alentours de Noël), dans la salle du conseil de la mairie.

Photo prise lors du vernissage de leur dernière exposition.



>>> Bilan du Téléthon 2023

La vente des plantes et gâteaux, la randonnée et la représentation d'un théâtre de marionnettes à la ludothèque de Montignac ont permis un don de 393€ à l'AFM.

>>> N'hésitez pas à consulter le site du Foyer Rural :

<https://www.foyerrural-auriacdupericord.fr>

Vous y trouverez les informations sur nos activités ainsi que de nombreuses photos des randonnées, des ateliers et des animations.

Quelques photos du club de rando du Foyer Rural :

Séjour en Sologne : n°2 - 5 et 6

Week-end à Blaye : n°3 - 10 et 8

Journée à Carennac : n°7

Journée à Excideuil : n°9

Journée sur l'Auvézère : n°1 et 4





LA COMPAGNIE OGHMA

2023 a été encore une belle année pour la Compagnie Oghma et le festival, entre l'accueil enthousiaste que vous avez réservé aux *Satires* de Boileau en mars, programmées à la salle des fêtes grâce au Foyer rural, et la création du Paris burlesque sur la place de la Laurence le 31 juillet.

Cette année passée a également vu notre retour à l'Institut de France, où nous avons joué deux spectacles, un extrait de nos *Plaideurs* donnés en 2020 au château de la Faye, sur l'impulsion de l'Académie des Sciences morales et politiques, pour la Nuit du droit, et *Bérénice* de Jean Racine à la Bibliothèque Mazarine, qui nous recevait, sous le haut patronage de l'Académie française. Trois représentations à guichet fermé, et hautes en émotions !

2024 promet d'être une année extraordinaire, puisque nous fêtons les 10 ans de l'Oghmac, le festival de théâtre baroque, qui fera naturellement des escales marquantes à la maison, Auriac-du-Périgord. Des beaux spectacles à la lumière des bougies et sous les étoiles en perspective ! Cette année, le festival durera dix jours pour fêter 10 éditions. **Rendez-vous du 5 au 14 août 2024.**

On ne vous en dit trop rien encore, pour vous annoncer le programme en avril, mais si vous souhaitez héberger des artistes pendant ces dix jours de fête, nous vous en serions très reconnaissants et vous invitons à tous les spectacles ! Nous recherchons aussi des bénévoles pour grossir nos rangs enthousiastes : de beaux moments d'échanges en perspective !

Encore merci pour une belle année, et à très bientôt !



LE CLUB DE RUGBY « LOS PAPAS »

La reprise post-Covid a été, comme pour tous les clubs de sport d'équipe, un peu compliquée à gérer mais nous avons réussi à remobiliser nos troupes et même à attirer un peu de sang neuf dans notre équipe.



Pas beaucoup de match à se mettre sous la dent, hélas. En revanche, cela nous a laissé du temps pour rénover le club house et lui redonner une nouvelle jeunesse.

La saison 2023/2024 a maintenant bien démarré et nous sommes souvent entre 15 et 20 sur le terrain, ce qui, pour un club de rugby loisir, est déjà une belle réussite !

Outre la participation à des matchs contre AOL (Périgueux) et le XV de la Grappe (Bergerac), le point d'orgue de notre saison sera notre déplacement à Cardiff (Pays de Galles) en mars prochain. Nous y jouerons contre une équipe locale et en profiterons pour regarder jouer le XV de France au Millenium Stadium.

Rappel : Les entrainements se déroulent tous les jeudis soir à partir de 19h45 et toutes les personnes intéressées sont les bienvenues !



LA RESIDENCE SENIORS DE MONTIGNAC

Une résidence à destination des séniors « ABC Résidences » a ouvert ses portes il y a quelques mois à Montignac. Pensée comme un village, cette résidence propose à ses résidents de retrouver confort, lien social et sécurité dans un cadre de vie convivial.

Deux types d'hébergements dans des logements entièrement meublés sont proposés en fonction des besoins de chaque personne :

Hébergement de courte durée (à la semaine) ou de longue durée (pour plusieurs mois/plusieurs années).

Des prestations sont incluses avec l'hébergement : cuisine équipée, climatisation, téléphone, wifi illimité, téléassistance...

La résidence dispose de son propre restaurant avec une grande salle permettant de déjeuner ou de dîner sur place, mais aussi d'organiser des animations ouvertes à tous : thés dansants, concerts, jeux de cartes, etc.

Toutes personnes extérieures intéressées par ces activités culturelles ou de restauration, sont les bienvenues.

Pour plus de renseignements : 05.32.66.36.63 ou 06.32.66.36.63

Site internet : <https://abcresidences.fr>



234, Route de Lacoste – 24290 MONTIGNAC-LASCAUX
Tél : 05 32 663 663 – Mail : direction-montignac@abcresidences.fr

Nouveau, à Montignac-Lascaux,

Un « Village Services Séniors »



Des logements du T1 au T2

A 150 mètres de la zone commerciale

et 1 km du centre-ville

Visite gratuite sur rendez-vous !

Tél : 05.32.663.663

ETAT CIVIL



NAISSANCES

Jules ECLAIRCY 14 janvier 2024

Thyam MARTY CAMINO 16 janvier 2024

MARIAGES

Guillaume SAUVANET & Sandra LOPES BALULA 18 mars 2023

Stanislas de SAINT QUENTIN & Eléonore HAMELIN 29 juillet 2023

Charles-Antoine HAMELIN & Thuy Duong CHU 3 août 2023



DECES

BOUVIER Thierry 20 février 2023

POUQUET Jeannine 7 mars 2023

NORMAND Jean Paul 4 mai 2023

LAREBIERE Gabriel 28 juin 2023

SURSAIN Marie Antoinette 20 septembre 2023

TIMKEN Frank 21 septembre 2023

MOTT Gloria 2 octobre 2023

POUMEAU Geneviève 2 novembre 2023

LANDRÉAT Jeanne 10 novembre 2023

HARTMANN Eliane 07 décembre 2023

SEGUY Arnaud 27 décembre 2023

SERVICES PUBLICS DE LA COMMUNE

Mairie

La mairie vous accueille :

- Mardi de 9h à 12h30
- Mercredi de 9h à 12h30
- Jeudi de 14h à 18h

Tel : 05 53 51 86 14

Courriel : mairie-auriac-du-perigord@wanadoo.fr

Site : <http://auriac-du-perigord.fr>

En dehors des heures d'ouverture, Mme le Maire peut être jointe au 06.07.86.88.81

Poste

L'agence postale est ouverte :

- Lundi de 14h à 17h
- Mardi de 9h à 12h30
- Mercredi de 9h à 12h30
- Jeudi de 14h à 18h
- Vendredi de 9h à 12h

Tel : 05 53 51 86 00

Courriel : ap.auriacduperigord-ap@laposte.net

Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte :

- Lundi de 14h à 17h
- Mardi de 9h à 12h30
- Mercredi de 9h à 12h30
- Jeudi de 14h à 18h
- Vendredi de 9h à 12h

Tel : 05 53 51 86 00

SIVOS (RPI Aubas-Auriac-Les Farges)

Le secrétariat est ouvert :

- Mardi de 8h à 12h
- Mercredi (*1^{er} et 3^{ème} de chaque mois*)
de 8h30 à 12h45
- Jeudi de 8h à 12h

Tel : 05 53 50 94 18

Courriel : sivos-aal@orange.fr

Déchetterie de Thenon

Route de Sainte-Orse

24210 Thenon

Tel : 05 53 13 75 37

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Samedi

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 01/09 au 30/06

du 01/07 au 31/08

Fermé

de 9h à 12h et de 14h à 17h45

de 9h à 12h et de 14h à 17h45

Fermé

de 9h à 12h et de 14h à 17h45

de 9h à 12h et de 14h à 17h45

Fermé

de 7h30 à 13h

de 7h30 à 13h

Fermé

de 7h30 à 13h

de 7h30 à 13h